



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur le Maire
Place Jean Jaurès
59 127 Walincourt-Selvigny

(contact@walincourt-selvigny.fr)
dgs@walincourt-selvigny.fr)
pauclair@verdi-ingenierie.fr

Lille, le 14 janvier 2020

Objet : Décision après examen au cas par cas de la modification du plan local
d'urbanisme de la commune de Walincourt-Selvigny
N° d'enregistrement Garance : 2019_4097

Monsieur le Maire,

Vous avez déposé une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une
évaluation environnementale pour le projet de document cité en objet.

J'ai l'honneur de vous transmettre la décision de la mission régionale d'autorité
environnementale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée

La Présidente
de la mission régionale d'autorité
environnementale Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copie : Préfecture du Nord
DREAL Hauts-de-France

